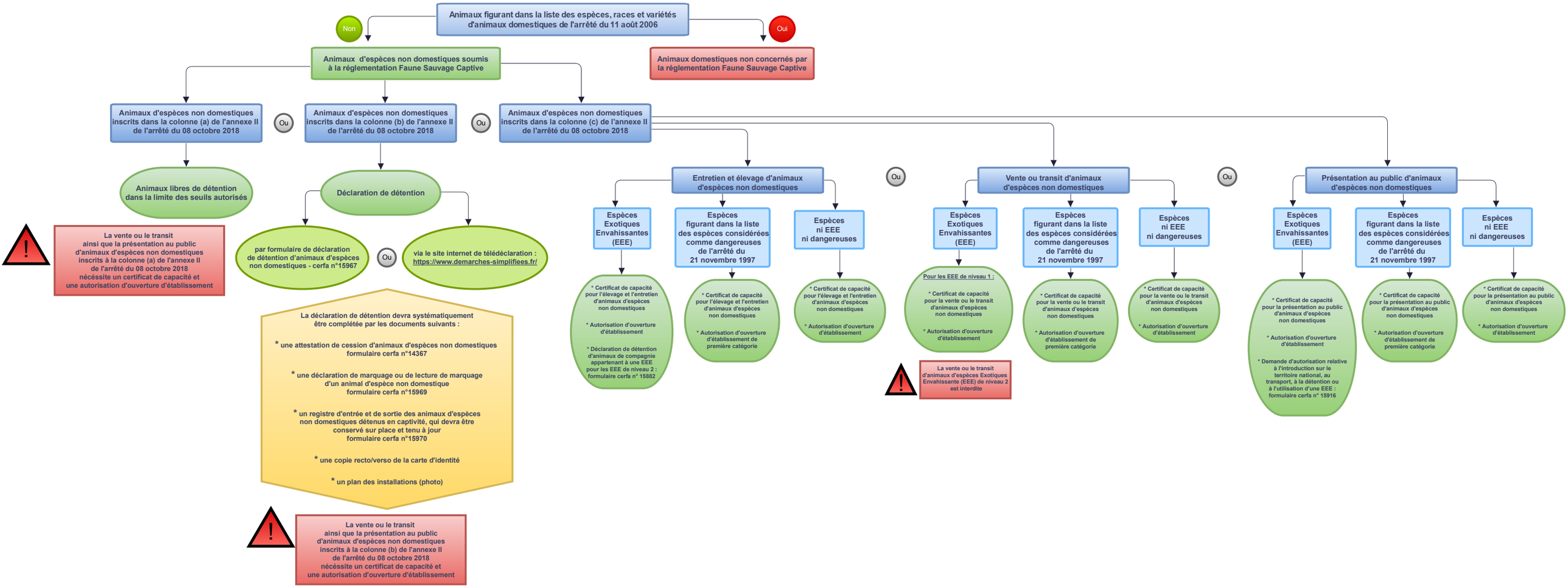
Animaux figurant dans la liste des espèces, races et variétés d'animaux domestiques de l'arrêté du 11 août 2006
Non
Oui
Animaux domestiques non concernés par la réglementation Faune Sauvage Captive
Animaux d'espèces non domestiques soumis à la réglementation Faune Sauvage Captive
Animaux d'espèces non domestiques inscrits dans la colonne (a) de l'annexe II de l'arrêté du 08 octobre 2018
Ou
Animaux d'espèces non domestiques inscrits dans la colonne (b) de l'annexe II de l'arrêté du 08 octobre 2018
Ou
Animaux d'espèces non domestiques inscrits dans la colonne (c) de l'annexe II de l'arrêté du 08 octobre 2018
Animaux libres de détention dans la limite des seuils autorisés
La vente ou le transit ainsi que la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques inscrits à la colonne (a) de l'annexe II de l'arrêté du 08 octobre 2018 nécéssite un certificat de capacité et une autorisation d'ouverture d'établissement
Déclaration de détention
par formulaire de déclaration de détention d'animaux d'espèces non domestiques - cerfa n°15967
Ou
via le site internet de télédéclaration : https://www.demarches-simplifiees.fr/
La déclaration de détention devra systématiquement être complétée par les documents suivants :
* une attestation de cession d'animaux d'espèces non domestiques formulaire cerfa n°14367
* une déclaration de marquage ou de lecture de marquage d'un animal d'espèce non domestique formulaire cerfa n°15969
* un registre d'entrée et de sortie des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité, qui devra être conservé sur place et tenu à jour formulaire cerfa n°15970
* une copie recto/verso de la carte d'identité
* un plan des installations (photo)
La vente ou le transit ainsi que la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques inscrits à la colonne (b) de l'annexe II de l'arrêté du 08 octobre 2018 nécéssite un certificat de capacité et une autorisation d'ouverture d'établissement
Entretien et élevage d'animaux d'espèces non domestiques
Ou
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
* Certificat de capacité pour l'élevage et l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques
* Autorisation d'ouverture d'établissement
* Déclaration de détention d'animaux de compagnie appartenant à une EEE pour les EEE de niveau 2 : formulaire cerfa n° 15882
Espèces figurant dans la liste des espèces considérées comme dangereuses de l'arrêté du 21 novembre 1997
* Certificat de capacité pour l'élevage et l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques
* Autorisation d'ouverture d'établissement de première catégorie
Espèces ni EEE ni dangereuses
* Certificat de capacité pour l'élevage et l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques
* Autorisation d'ouverture d'établissement
Vente ou transit d'animaux d'espèces non domestiques
Ou
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
Pour les EEE de niveau 1 :
* Certificat de capacité pour la vente ou le transit d'animaux d'espèces non domestiques
* Autorisation d'ouverture d'établissement
La vente ou le transit d'animaux d'espèces Exotiques Envahissante (EEE) de niveau 2 est interdite
Espèces figurant dans la liste des espèces considérées comme dangereuses de l'arrêté du 21 novembre 1997
* Certificat de capacité pour la vente ou le transit d'animaux d'espèces non domestiques
* Autorisation d'ouverture d'établissement de première catégorie
Espèces ni EEE ni dangereuses
* Certificat de capacité pour la vente ou le transit d'animaux d'espèces non domestiques
* Autorisation d'ouverture d'établissement
Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
* Certificat de capacité pour la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
* Autorisation d'ouverture d'établissement
* Demande d'autorisation relative à l'introduction sur le territoire national, au transport, à la détention ou à l'utilisation d'une EEE : formulaire cerfa n° 15916
Espèces figurant dans la liste des espèces considérées comme dangereuses de l'arrêté du 21 novembre 1997
* Certificat de capacité pour la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
* Autorisation d'ouverture d'établissement de première catégorie
Espèces ni EEE ni dangereuses
* Certificat de capacité pour la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
* Autorisation d'ouverture d'établissement